



La biodiversité



Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité, ou diversité biologique, représente l'ensemble des éléments vivants de notre planète, du gène microscopique aux vastes écosystèmes. Ce terme, largement usité de nos jours, a reçu une véritable popularisation dans le monde politique et dans la société en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro où, pour la première fois, on a pris conscience à l'échelle planétaire de la dégradation de la nature.

Le concept de biodiversité fait référence à l'ensemble des composantes et des variations du monde vivant ainsi qu'à leurs interactions. Les scientifiques y distinguent trois niveaux d'organisation :

- la diversité écologique (les écosystèmes) ;
- la diversité spécifique (les espèces) ;
- la diversité génétique (les gènes).

Le saviez-vous ?

Tous les ans, les scientifiques découvrent 15 000 nouvelles espèces et il en existerait jusqu'à 100 millions sur Terre ! Cela donne une idée de tout ce qu'il nous reste à explorer et de la nécessité de ne pas laisser disparaître des espèces encore inconnues !

La biodiversité, source de biens et de services !

« La biodiversité, on peut s'en passer ! » entend-on parfois. Pourtant, les services rendus sont indispensables à l'humanité.

Ces services sont classiquement regroupés en 4 catégories¹ :

- les services **d'approvisionnement** (denrées alimentaires, fibres végétales, eau potable, bois d'œuvre, pharmacopée...) : sans biodiversité, plus de médicaments, plus de nourriture, plus de matériaux...
- les services de **régulation** (pollinisation, purification de l'eau, régulation de la qualité de l'air, lutte contre l'érosion des sols...) : faute d'abeilles, tuées par les insecticides, les paysans chinois pollinisent leurs fruitiers à la main !
- les services de **support** (production primaire, formation des sols, photosynthèse, cycle des nutriments, cycle de l'eau...) : sans les décomposeurs du sol, plus de matière organique dans les potagers !
- les services **culturels** (valeurs récréatives, apaisantes, spirituelles de l'environnement naturel, activités de loisirs en nature, écotourisme...) : quoi de plus austère qu'une forêt sans bruits et sans animaux ?

↓ La majorité des plantes à fleurs sont pollinisées par des insectes, dont plus de 75 % des principales cultures vivrières mondiales.²



¹ Millenium Ecosystem Assesment, 2005

² Klein, A.-M. et al. Importance of pollinators in changing landscapes for world crops. Proceedings of the Royal Society Biological Sciences 274: 303-313 (2007).



↑ La lutte contre l'artificialisation des sols est un axe majeur du plan national pour la biodiversité, ce qui a conduit à la création, en 2019, d'un observatoire de l'artificialisation.

Une érosion silencieuse...

La destruction et la fragmentation des habitats est l'une des causes principales de la perte de biodiversité : chaque année en France, plus de 60 000 hectares de milieux naturels ou agricoles sont artificialisés (routes, bâtiments, parkings, etc.), soit l'équivalent d'un département tous les 10 ans. En outre, les matériaux inertes comme le verre, le béton, le métal, largement employés dans les nouveaux aménagements limitent considérablement l'installation d'une biodiversité ordinaire.

La surexploitation, la pollution, les espèces exotiques envahissantes sont les autres causes d'érosion de la biodiversité, toutes amplifiées par le changement climatique³. En France, seulement 22 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état correct de conservation ; les forêts semblent mieux préservées au regard de la dégradation des prairies, des landes et surtout des milieux marins et aquatiques.

Le saviez-vous ?

Depuis 1970, les populations de poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles ont diminué de 60 % en seulement 40 ans⁴. Un simple regard ou une écoute attentive suffit à constater le changement qui s'opère...

³ Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

⁴ source : WWF



↑ L'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), ici dans les fossés des prairies de Courbiac, s'attaque aux larves d'amphibiens et de libellules et provoque également la destruction des herbiers aquatiques.

Des espèces exotiques envahissantes... introduites par l'Homme.

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce animale ou végétale exotique dont l'introduction par l'homme menace l'équilibre des écosystèmes locaux. Le danger de ce type d'espèces est qu'elle accapare une part trop importante des ressources dont les espèces indigènes ont besoin pour survivre. Son développement engendre par conséquent une perte considérable de biodiversité.

Les espèces ont de tout temps voyagé : dissémination des graines par le vent et les animaux, déplacements naturels liés aux bouleversements climatiques, colonisations humaines... Ce phénomène, amplifié ces dernières années par les échanges commerciaux et touristiques, constitue une menace pour près d'un tiers des espèces terrestres menacées. Devant ce constat, la France s'est dotée d'outils réglementaires afin de répondre aux enjeux de préservation, de santé publique et économique. Elle s'inscrit aujourd'hui dans une démarche internationale et européenne plus globale qui vise à enrayer l'expansion de ces espèces. Il est possible de consulter la liste des espèces et les moyens de lutte ici :

www.uicn.fr/especes-exotiques-envahissantes



↑ La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est une plante vivace invasive originaire du Japon et importée aux Pays-Bas dans les années 1820, avant de se propager progressivement dans toute l'Europe.

La biodiversité, c'est aussi en ville !

54% des 7,2 milliards d'habitants du globe vivent dans des zones urbaines. En Europe de l'Ouest comme en Amérique du Nord, cette proportion dépasse les 80%⁵. Il en résulte un accroissement des zones urbanisées au détriment des surfaces naturelles et agricoles. Mais en parallèle, face à l'intensification des pratiques agraires, les espaces urbains représentent des zones refuges potentielles. On assiste donc à une double dynamique : **une urbanisation du milieu rural et une renaturation de la ville.**

La création de parcs, le maintien des friches, les trames vertes et bleues et les continuités écologiques, l'abandon des pesticides... sont autant de solutions pour faire de la nature en ville l'un des grands enjeux de la cité de demain.

En ce sens, Saintes a la chance de posséder un cortège de milieux riches et variés : mares et zones humides, bois et bords de Charente, murs anciens, prairies sèches et prairies inondables, nombreux parcs et jardins... notre commune abrite en conséquence une flore et une faune diversifiée qu'il convient d'accueillir et de préserver.

↓ *Saintes, écoquartier de la Cité du Vallon*



↑ *Saintes, quartier Diconche. Varier les hauteurs de tonte favorise la diversité biologique.*

Le saviez-vous ?

Pour subsister, toute forme de vie doit répondre à 4 besoins élémentaires : se loger ; se nourrir ; se déplacer ; se perpétuer. Cette « règle des 4 » est le gage d'une biodiversité installée et durable, même en milieu urbain.

⁵ ONU - World Urbanization Prospects, 2014

La biodiversité « ordinaire »

En opposition à la « biodiversité remarquable » qui, de par sa rareté, son déclin, son danger d'extinction, bénéficie de multiples et légitimes mesures de protection, la « biodiversité ordinaire » apparaît, quant à elle, comme quelque chose de relatif. En effet, « l'ordinaire » n'est pas toujours perçu de la même manière selon les regards : une Ophrys abeille sera commune au randonneur naturaliste d'un causse calcaire du Sud-Ouest là où le néophyte s'émerveillera de la beauté gracile des trois sépales couronnant un labelle en forme d'insecte (entomomorphisme). Cette biodiversité ordinaire, constituée donc d'espèces non-menacées organisées en écosystèmes et innombre interactions écologiques, subit de profondes modifications en réponse au changement global. Par conséquent, au regard de l'interdépendance des milieux et des espèces, dont l'Homme fait partie intégrante, la préservation de la biodiversité ordinaire doit s'inscrire au cœur des politiques publiques et des projets de société.



↓ Privilégiant les milieux urbains, le Martinet noir niche dans des trous en hauteur sur les façades des immeubles et des monuments.

→
Ophrys abeille
(*Ophrys apifera*)



↓ Les chardons, espèce pionnière de nos friches urbaines et de nos délaissés, accueille nombre de papillons. Ici, un Machaon porte-queue (*Papilio machaon* L.)





↑ Les prairies de fauche de La Palu sont le dernier bastion charentais du Râle des Genêts.

Saintes, le Râle des Genêts en danger d'extinction

Zone Natura 2000 depuis 1998, les prairies de la Palu sont reconnues comme un réservoir de biodiversité. Les principaux enjeux du site résident dans la présence de plusieurs espèces remarquables comme le Râle des Genêts ou le Cuivré des marais. Inféodé aux prairies de fauches en zone inondable, le Râle des Genêts illustre parfaitement la **relation d'interdépendance** entre un oiseau migrateur, son milieu naturel, et le mode de gestion agricole.

L'espèce est donc tributaire du devenir de l'élevage en vallée de la Charente. Sous l'effet de la politique agricole commune, l'évolution des pratiques tend à une mise en culture des prairies (céréaliculture) et à un abandon des pratiques de fauche, réduisant d'autant les habitats favorables.

Depuis plusieurs années, la ville de Saintes a établi un partenariat avec les agriculteurs locaux, la SAFER et la LPO intégrant notamment un retard de fauche permettant à l'espèce d'accomplir l'ensemble de son cycle de reproduction. Le Râle des Genêts étant considéré comme une espèce « parapluie », la stratégie de conservation mise en œuvre favorise également l'**ensemble du cortège faunistique et floristique** des prairies alluviales de fauche.



↑ Râle des Genêts
(Crex crex)



Quelles initiatives pour demain ?

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Le **plan national biodiversité** du 4 juillet 2018 a pour ambition de mobiliser l'État, les collectivités locales, les ONG, les acteurs socio-économiques et les citoyens en vue de protéger la biodiversité.

Ce plan renforce l'action de la France pour la préservation de la biodiversité aux travers d'actions portées par 16 ministères et inscrit concrètement la protection de la biodiversité dans le quotidien des Français.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont regroupés au sein du nouvel **Office français de la biodiversité**.

Néanmoins, même si l'on peut constater que des dispositifs émergent et évoluent rapidement ces dernières années, des plus hautes instances de l'État aux initiatives locales, la connaissance et la préservation de la biodiversité nous concerne tous : agissons et contribuons à cette **mobilisation collective**. Le site « www.biodiversitetousvivants.fr » recense et coordonne un grand nombre d'initiatives menées à toutes les échelles de territoire et doit permettre une mise en réseau des actions.

